



Nos données
au service
de la Santé



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

TDB ESMS SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS

Juillet 2025



Actualisation



Création

Mise à blanc des
données de
caractérisation

Evolutions thématiques

Données de Caractérisation

Identification:

- **Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants** *Ajout des modalités : PA / PH / PA/PH*
- **Dispositifs spécifiques** *Ajout de la modalité : Plateforme de Coordination et d'Orientation TND*

Prestations indirectes (Serafin-PH) :

- **Toute la rubrique « Prestations indirectes délivrées par l'ESMS » est concernée**

Ressources humaines :

- **Nature du diplôme du directeur :** *Alignement sur le référentiel européen*
- **Nombre de CDD** *Surcroit de l'activité*

Fonctionnement :

- **Nombre total de résidents ayant bénéficié d'un PASA**
- **Nombres de personnes en liste d'attente au 31/12 de l'année N-1**

Indicateurs

Axe 1

Indicateurs d'activité :

- **Taux des usagers avec un passage le weekend**
- **Taux des usagers avec plusieurs passages par jour**
- **Part d'intervention simultanées Aide à domicile et soins**

Axe 2

Ressources humaines :

- **Taux d'encadrement des usagers**
- **Nombre d'heures de formation par personnel**
- **Nombre de salariés ayant une qualification conforme au poste occupé**
- **Présence d'un infirmier de nuit** (Ajout d'une question conditionnelle pour l'astreinte mutualisée)

Axe 4

Développement Durable :

- **Composition de la flotte de véhicules**

TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE DES ESMS

1. Évolution et ajout de données de caractérisation
2. Ajout d'indicateurs



Nouvelles données de caractérisation

| Données de caractérisation | CARACTERISTIQUES de la donnée (non spécifique/spécifique) | Saisie de données complémentaires par rapport aux données existantes |
|---|---|--|
| 1. Plateforme d'accompagnement des aidants | EHPAD + IME + EEAP + ITEP + MAS + FAM-EAM + SSIAD + SESSAD + SAMSAH | OUI |
| 2. Dispositifs spécifiques destinés aux enfants et adolescents handicapés | SESSAD + IME + ITEP + EEAP, IEM, IDV, IDA, IES | OUI |
| 3. Nombre de CDD de remplacement | Tout ESMS sauf SAD | OUI |
| 4. Nature du diplôme du directeur | Tout ESMS | OUI |
| 5. Nombre de personnes sur liste d'attente au 31.12 | Tout ESMS sauf SAD | OUI |
| 6. Nombre total de résidents ayant bénéficiés d'un PASA | EHPAD | OUI |



Identification de l'ESMS

Donnée 1170. Plateforme d'accompagnement des aidants

Il est proposé d'enrichir cette réponse, à partir d'une liste déroulante, permettant de spécifier le périmètre effectif de mise en place de ce dispositif :

q1419. Périmètre effectif de mise en place de ce dispositif

- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Personnes âgées et personnes handicapées

Pour rappel, il s'agit d'identifier les ESMS portant ce dispositif au sein de leur structure.



Identification de l'ESMS

Donnée 1171. Dispositifs spécifiques destinés aux enfants et adolescents handicapés

Cette donnée permet d'identifier 22 propositions distinctes de dispositifs spécifiques à destination des enfants et adolescents handicapés.

Il est proposé d'enrichir la liste existante d'un nouveau dispositif :

- Plateforme de coordination et orientation TND

L'origine de ce dispositif est la Stratégie nationale autisme et trouble du neurodéveloppement.

Point technique : La question q1170 est renumérotée en question q1420



Ressources humaines

Donnée 1022. « Nombre de CDD de remplacement ».

La rubrique est aujourd'hui renseignée par un nombre de CDD à saisir.

Il est proposé de modifier cette rubrique en proposant une catégorisation des CDD

« Nombre de CDD par motif », avec deux motifs à renseigner :

CDD de remplacement (maintenu)

q1423. Nombre de CDD pour surcroit d'activité

CDD pour surcroit d'activité (créé)

Ressources humaines

Donnée 70. « Nature du diplôme du directeur »

Le décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 fixe le nouveau cadre national des certifications professionnelles selon une classification à 8 niveaux conforme au référentiel européen.

Pour la campagne 2025, il est proposé d'actualiser la nomenclature du TDB

| L'évolution envisagée | |
|-----------------------|-----------------|
| Nomenclature | Equivalence |
| Niveau 1 | Savoirs de base |
| Niveau 2 | |
| Niveau 3 | CAP |
| Niveau 4 | Bac |
| Niveau 5 | Bac+2/DUT/BTS |
| Niveau 6 | Licence |
| Niveau 7 | Master |
| Niveau 8 | Doctorat |

Point technique : La question q70 est renumérotée en question q1424



Fonctionnement

Donnée 1421. « Nombre de personnes sur liste d'attente au 31.12 ».

Il s'agit d'indiquer le nombre de personnes sur liste d'attente au 31.12 de l'année N-1.

Le périmètre des personnes accompagnées est le nombre de personne sur liste d'attente pour l'accueil de jour (secteur PA) ou l'accueil temporaire (secteur PH).

Pour le secteur PH, cette information est généralement renseignée dans le portail Via Trajectoire.



Fonctionnement

Donnée 1422. « Nombre total de résidents ayant bénéficié d'un PASA».

Il s'agit d'indiquer le **nombre total de résidents ayant bénéficié** d'un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) en Ehpad et quel que soit le nombre de jours d'ouverture dans l'arrêté d'autorisation.

TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE DES ESMS

1. Évolution et ajout de données de caractérisation
2. Évolution et l'ajout d'indicateurs

Évolution et ajout d'indicateurs d'activité

| INDICATEURS ENVISAGES | CARACTERISTIQUES DE L'INDICATEUR (non spécifique/spécifique) | Saisie de données complémentaires par rapport aux données existantes |
|---|--|--|
| 1. Taux des usagers avec un passage le week-end | Spécifique SSIAD | OUI |
| 2. Taux des usagers avec plusieurs passage par jour | Spécifique SSIAD | OUI |
| 3. Part d'interventions simultanées Aide à domicile et soins | Spécifique SSIAD | Données déjà saisies dans le TDB SAD. |

| | | |
|--------------|--|-----------------------------|
| | Taux des usagers avec un passage le week-end | Indicateur spécifique SSIAD |
| Axe | Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes | |
| Question clé | Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ? | |

| | | | |
|-----------------------------------|--|--|------------------------------------|
| Signification | Répartition par tranche de pourcentage des usagers avec un passage le week-end et les jours fériés | | |
| Calcul | <u>Données sources</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant bénéficié d'une intervention par des soignants intervenant au domicile WE et jours fériés par tranche de pourcentage au 31.12 • Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12 | <u>Mode de calcul</u> <ul style="list-style-type: none"> • Numérateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant bénéficié d'une intervention par des soignants intervenant au domicile WE et jours fériés < 25% (inclus) • Nombre de personnes ayant bénéficié d'une intervention par des soignants intervenant au domicile WE et jours fériés <50% (inclus) • Nombre de personnes ayant bénéficié d'une intervention par des soignants intervenant au domicile WE et jours fériés <75% (inclus) • Nombre de personnes ayant bénéficié d'une intervention par des soignants intervenant au domicile WE et jours fériés <100% (inclus) • Dénominateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12 | |
| | | <u>Source des données</u> Tableau de pilotage de l'activité | <u>Période de référence</u> N-1 |
| Commentaires et précisions | <p>L'indicateur concerne tous les usagers présents au 31.12, que leur passage dans le SSIAD soit temporaire ou permanent.</p> <p>Pour les intervenants, il s'agit ici du personnel rémunéré par le SSIAD hors ESA et hors MND, qu'il soit salarié ou libéral ou agent.</p> <p>Les catégories de personnels suivantes, qui sont intervenues au moins une fois au domicile de l'utilisateur pour lui prodiguer des soins, lors de la période de la coupe sont concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infirmiers coordinateurs (IDEC) (pour des soins), • Infirmiers salariés /intérimaires (IDE), y compris le coordinateur s'il s'agit de soins, • Aides-soignants / Aides médico-psychologiques (AS/AMP), • Infirmiers libéraux/ Centres de Santé Infirmiers (CSI). | | |

| | |
|----------------|---|
| Lecture | Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes ayant bénéficié d'une intervention par des soignants intervenant au domicile WE et jours fériés, et le nombre total de personnes pris en charge par la structure au 31.12 |
|----------------|---|



| | | |
|--------------|--|-----------------------------|
| | Taux des usagers avec plusieurs passages par jour | Indicateur spécifique SSIAD |
| Axe | Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes | |
| Question clé | Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ? | |

| | | | |
|-----------------------------------|--|--|-------------------|
| Signification | Nombre de personnes ayant bénéficié de plusieurs passages par jour / Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12 | | |
| Calcul | <u>Données sources</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant bénéficié de plusieurs passages par jour • Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12 | <u>Mode de calcul</u> <ul style="list-style-type: none"> • Numérateur : • Nombre de personnes ayant bénéficié de plusieurs passages par jour • Dénominateur : • Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12 | |
| | <u>Source des données</u> Tableau de pilotage de l'activité | <u>Période de référence</u> N-1 | <u>Unité</u> % |
| Commentaires et précisions | <p>L'indicateur concerne tous les usagers présents au 31.12, que leur passage dans le SSIAD soit temporaire ou permanent.</p> <p>Le passage peut concerner une intervention par un intervenant du soin relatif au soin, à l'accompagnement ou les deux. Pour les intervenants, il s'agit ici du personnel rémunéré par le SSIAD hors ESA et hors MND, qu'il soit salarié ou libéral ou agent.</p> <p>Les catégories de personnels suivantes, qui sont intervenues au moins une fois au domicile de l'utilisateur pour lui prodiguer des soins, lors de la période de la coupe sont concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infirmiers coordinateurs (IDEC) (pour des soins), • Infirmiers salariés /intérimaires (IDE), y compris le coordinateur s'il s'agit de soins, • Aides-soignants / Aides médico-psychologiques (AS/AMP) • Infirmiers libéraux/ Centres de Santé Infirmiers (CSI). | | |
| Lecture | Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes ayant bénéficié de plusieurs passages par jour, et le nombre total de personnes pris en charge par la structure au 31.12 | | |



| | | |
|--------------|--|-----------------------------|
| | Part d'interventions simultanées Aide à domicile et soins | Indicateur spécifique SSIAD |
| Axe | Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes | |
| Question clé | Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ? | |

| | | | |
|-----------------------------------|---|---|-------------------|
| Signification | Rapport entre le nombre d'interventions qui font intervenir simultanément personnels de soin et intervenants pour l'aide à domicile et le nombre total d'intervention de la structure | | |
| Calcul | <u>Données sources</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions conjointes entre les activités d'aide à domicile et de soin • Nombre d'interventions totales du service | <u>Mode de calcul</u> <ul style="list-style-type: none"> • Numérateur : Nombre d'interventions conjointes entre les activités d'aide à domicile et de soin • Dénominateur : Nombre d'interventions totales du service | |
| | <u>Source des données</u> Tableau de pilotage de l'activité | <u>Période de référence</u> N-1 | <u>Unité</u> % |
| Commentaires et précisions | <p>Il s'agit de la part des interventions réalisées conjointement et simultanément par un personnel d'un service de soin à domicile et un personnel d'un service d'aide à domicile au domicile de l'usager au cours du dernier exercice clos (N-1) qu'il soit salarié ou libéral ou agent.</p> <p>Toute combinaison est possible. Par exemple : un infirmier avec un auxiliaire de vie, un aide-soignant avec un aide à domicile, une aide-soignante et une auxiliaire de vie, etc.</p> <p>La seule contrainte est qu'il s'agisse de professionnels du soin avec un intervenant du SAD (aide à domicile, auxiliaire de vie). Les interventions conjointes de la structure avec l'HAD sont exclues.</p> | | |
| Lecture | Cet indicateur permet de quantifier l'effectivité de la coordination entre les activités d'aide à domicile et de soin. Dans la perspective de la mise en place des SAD, il permet de mesurer la capacité du service à embarquer le soin ou l'aide à domicile dans ses interventions et peut permettre d'objectiver l'allocation de dotations complémentaires liées à la coordination et à la qualité. | | |

Évolution et ajout d'indicateurs RH



| INDICATEURS ENVISAGES | CARACTERISTIQUES DE L'INDICATEUR (non spécifique/spécifique) | Saisie de données complémentaires par rapport aux données existantes |
|--|--|--|
| 4. Taux d'encadrement des usagers | Tout ESMS sauf SAD | NON |
| 5. Nombre d'heures de formation par personnel | Tout ESMS | OUI |
| 6. Nombre de salariés ayant une qualification conforme au poste occupé | Tout ESMS Sauf SAD | OUI |
| 7. Présence d'un infirmier de nuit | EHPAD | OUI |

| | |
|--------------|---|
| | Taux d'encadrement des usagers |
| Axe | Ressources humaines |
| Question clé | L'organisation est-elle structurée et stable ? (IRe2) |

| | | | |
|-----------------------------------|--|---|-------------------|
| Signification | C'est le rapport entre les effectifs de personnels – généralement exprimés en équivalent temps plein – et le nombre de places installées dans un établissement ou un service ou le nombre de personnes du service | | |
| Calcul | <u>Données sources</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ETP réel au 31/12 Socio-Educatif • Nombre d'ETP réel au 31/12 Paramédical • Nombre d'ETP réel au 31/12 Médical • Nombre de personnes accompagnées au 31.12 | <u>Mode de Calcul</u> <ul style="list-style-type: none"> • Numérateur : • Nombre d'ETP réel au 31/12 Socio-Educatif • Nombre d'ETP réel au 31/12 Paramédical • Nombre d'ETP réel au 31/12 Médical • Dénominateur : • Nombre de personnes accompagnées au 31.12 *100 | |
| | <u>Source des données</u> Système d'information Ressources humaine | <u>Période de référence</u> N-1 | <u>Unité</u> % |
| Commentaires et précisions | <p>Le taux d'encadrement permet de mettre en regard les effectifs et caractéristiques du personnel le nombre de personnes (ou de leurs besoins) de l'ESMS. Le personnel comprend le personnel socio-éducatif, paramédical et médical.</p> <p>Il se définit comme le rapport entre les effectifs de personnels – généralement exprimés en équivalent temps plein – et le nombre de places installées dans un établissement ou un service ou le nombre de personnes du service.</p> <p>Dans le cadre du TDB, le dénominateur est le Nombre de personnes accompagnées au 31.12 pour que l'indicateur soit commun à l'ensemble des catégories d'ESMS</p> <p>Les ETP au 31/12 correspondent à la valeur arrêtée à un instant t, à la clôture de l'exercice. Cet indicateur concerne les personnels en CDD ou en CDI / titulaires.</p> | | |

| | |
|----------------|---|
| Lecture | C'est un indicateur qui donne un indice important relatif aux conditions de travail des équipes en place au regard du nombre et des caractéristiques des usagers. |
|----------------|---|



Tout ESMS

| | |
|--------------|---|
| | Nombre d'heures de formation par personnel |
| Axe | Ressources humaines |
| Question clé | L'organisation est-elle structurée et stable ? |

| | | | |
|-----------------------------------|--|--|---------------------------------|
| Signification | Nombre moyen d'heures de formation suivies par le personnel de la structure | | |
| Calcul | <u>Données sources</u> <ul style="list-style-type: none"> Nombre total d'heures de formation suivies par les personnels au cours de l'exercice Effectif réel en nombre de personnes au 31.12 | <u>Mode de calcul</u> <ul style="list-style-type: none"> Numérateur : Nombre total d'heures de formation suivies par les personnels Dénominateur : Effectif réel en nombre de personnes au 31.12 | |
| | <u>Source des données</u> Système d'information Ressources humaines | <u>Période de référence</u> N-1 | <u>Unité</u> Durée en heures |
| Commentaires et précisions | Le numérateur décompte l'ensemble des heures de formation réalisées au profit des personnels de la structure au cours de l'exercice. Le nombre d'heures de formation incorpore les heures passées en groupe de parole ou en groupe d'analyse des pratiques professionnelles. La moyenne par personnel est calculée sur la base des effectifs présents au 31/12/N-1. | | |

| | |
|----------------|---|
| Lecture | Cet indicateur permet de connaître le nombre moyen d'heures de formation par personnel. Il donne une indication sur la politique de formation de la structure et permet de visualiser l'investissement de la structure auprès de leur personnel et de garantir un standard élevé de qualité de prise en charge. |
|----------------|---|

| | | |
|--------------|--|-----------|
| | Nombre de salariés ayant une qualification conforme au poste occupé | Tout ESMS |
| Axe | Ressources humaines | |
| Question clé | L'organisation est-elle structurée et stable ? | |

| | | | |
|-----------------------------------|---|--|-------------------|
| Signification | Nombre de salarié ayant une qualification conforme au poste occupé rapporté au nombre de salarié | | |
| Calcul | <u>Données sources</u> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de salarié ayant une qualification conforme au poste occupé Effectif réel en nombre de personnes au 31.12 | <u>Mode de calcul</u> <ul style="list-style-type: none"> Numérateur : Nombre de salarié ayant une qualification conforme au poste occupé au 31.12 Effectif réel en nombre de personnes au 31.12 *100 | |
| | <u>Source des données</u> Système d'information Ressources humaines | <u>Période de référence</u> N-1 | <u>Unité</u> % |
| Commentaires et précisions | <p>La qualification d'un salarié au regard du poste qu'il occupe peut s'apprécier sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du contrat de travail - De sa fiche de poste - De la convention collective <p>Le contrat de travail et la fiche de poste définissent les missions qui sont confiées au salarié ainsi que son niveau de responsabilité. La convention collective impose des catégories d'emploi et une classification qui impacte directement la rémunération dans la mesure où des grilles de salaire minimal y sont affectées.</p> <p>Un écart entre fonction et qualification peut exister quand :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le salarié est sous classé dans une catégorie professionnelle inférieure aux fonctions qu'il exerce vraiment.; - le salarié bénéficie d'une catégorie professionnelle supérieure aux fonctions qu'il exerce vraiment. | | |

| | |
|----------------|---|
| Lecture | Mesurer un écart entre fonction et qualification permet aux structures de déterminer la meilleure façon d'atteindre leurs objectifs métier et constitue un véritable indicateur de performance. Elle consiste à comparer l'état actuel avec un état idéal ou des objectifs, et de faire ainsi ressortir les lacunes et les possibilités d'amélioration. |
|----------------|---|

Personnel médical et personnel paramédical

Focus EHPAD : Arrêté du 13 décembre 2022 relatif à la définition et aux modalités de calcul des indicateurs mentionnés à l'article D. 312-211 du code de l'action sociale et des familles.

Indicateur n°4 : La présence d'un infirmier de nuit et d'un médecin coordonnateur dans l'établissement » : Cet indicateur mentionne sur deux lignes distinctes, d'une part, la présence d'un infirmier la nuit, éventuellement sous la forme d'une astreinte mutualisée entre établissements, et d'autre part, la présence effective d'un médecin coordonnateur dans l'établissement à hauteur de l'effectif minimal prévu par l'article D. 312-156 du code de l'action sociale et des familles.

Personnel médical

Présence effective d'un médecin coordonnateur au sein de l'établissement à hauteur de l'effectif minimal prévu par le code de l'action sociale et des familles

Personnel paramédical :

Présence d'un(e) infirmier(e) de nuit ? OUI / NON

- Si non : Une astreinte d'infirmier est-elle assurée la nuit ? OUI / NON
 - En cas d'astreinte, est-elle mutualisée entre plusieurs établissements ? OUI / NON
 - En cas d'astreinte, est-elle basée sur une convention avec une structure d'HAD ? OUI / NON

Évolution et ajout d'ajout d'indicateurs SI / DD



| INDICATEURS ENVISAGES | CARACTERISTIQUES DE L'INDICATEUR (non spécifique/spécifique) | Saisie de données complémentaires par rapport aux données existantes |
|-----------------------|--|--|
|-----------------------|--|--|

8. Composition de la flotte de véhicules

SSIAD, SAMSAH, SAVS, SESSAD

OUI





| | | |
|--------------|--|------------------------------------|
| | Composition de la flotte de véhicules | Indicateur spécifique aux services |
| Axe | Objectifs : Système d'information et développement durable | |
| Question clé | Quelles sont les pratiques de l'ESMS en matière de développement durable ? | |

| | | | |
|-----------------------------------|---|--|-------------------|
| Signification | Répartition par type de motorisation de véhicules de la flotte de véhicules de la structure | | |
| Calcul | <u>Données sources</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de véhicules par type de motorisation (thermique, hybride, électrique) • Nombre total de véhicules composant la flotte de véhicules du service | <u>Mode de calcul</u> <ul style="list-style-type: none"> • Numérateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de véhicules à motorisation thermique • Nombre de véhicules à motorisation hybride • Nombre de véhicules à motorisation électrique • Autre type de motorisation • Dénominateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre total des véhicules de la flotte de la structure | |
| | <u>Source des données</u> | <u>Période de référence</u> N-1 | <u>Unité</u> % |
| Commentaires et précisions | Le périmètre est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit de la flotte automobile de la structure | | |

| | |
|----------------|---|
| Lecture | Il s'agit d'introduire une donnée sur le type de véhicules utilisés (Hybride, thermique, électrique) pour les déplacements professionnels |
|----------------|---|